

Charte de Partenariat entre ORDINAL Software et ses partenaires

Introduction

Le programme « Club Caméléon VAD » est réservé à un nombre limité de partenaires (SSII, intégrateurs, consultants, distributeurs, bureaux d'études) s'impliquant commercialement et/ou techniquement pour offrir aux utilisateurs un haut niveau de compétence sur le choix et/ou la mise en œuvre des solutions ORDINAL.

Dans le cadre de ce programme, l'établissement de relations privilégiées entre le concepteur/ éditeur du logiciel et ses partenaires offre la meilleure solution technique associée aux meilleures prestations et devient ainsi la clé du succès en performance et en délai de réalisation des projets techniques des utilisateurs.

La collaboration du Partenaire Certifié ORDINAL Software a vocation à se développer de manière à renforcer son efficacité technique et commerciale sur le terrain. Cette charte définit le cadre et les 3 différents niveaux de cette collaboration :

- Partenaire *Certifié*
- Partenaire *Excellence*
- Partenaire *Excellence Premium*

Eligibilité au statut de Partenaire Certifié

L'application de la présente charte suppose que le partenaire a acquis le statut de *Partenaire Certifié ORDINAL Software*, dont les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- ✓ Adhésion au club caméléon VAD-1 ou VAD-2
- ✓ Suivi d'une formation technico-commerciale par le *représentant commercial*¹
- ✓ Suivi de la formation initiale sur le ou les produits représentés par les 2 *bénéficiaires techniques*
- ✓ Suivi d'une formation spécialisée MES homologuée au moins par les 2 *bénéficiaires techniques* d'un partenaire sous contrat VAD1.

Droit d'usage des outils de développement

Durant toute la durée de l'adhésion, et sous réserve de respecter les règles de la charte, le partenaire certifié bénéficiera sans surcoût des outils de développement des modules logiciels sur lesquels ses *bénéficiaires techniques* auront été formés. Plusieurs clés de développement pourront être mises à disposition, le nombre de clés ne pouvant excéder le nombre de personnes formées en poste dans la société au titre du même contrat. Ces clés de développement sont mises à jour sans surcoût durant toute la durée de l'adhésion.

Support et assistance privilégiés

ORDINAL met à disposition de ses partenaires certifiés, non seulement un support hotline classique, mais aussi de nombreux outils techniques (FAQ, forums, ...etc.) réactifs délivrés au travers de son site technique. Au travers du Pôle Services d'ORDINAL, nos partenaires disposent également de ressources de conseil et d'accompagnement sur leurs projets. Notre retour d'expérience sur de nombreux projets nous permet aujourd'hui de proposer des modules d'accompagnement type qui diminuent considérablement les risques projet et augmentent la productivité des équipes du partenaire.

Bénéfice de clés « projet »

Sur demande du partenaire, et sous réserve de la commande préalable par le client final des licences d'exploitation de son installation, ORDINAL fournira au partenaire une clé « projet » temporaire d'une durée de 6 mois, ayant la même configuration que la clé définitive du client final. Cette clé sera utilisée à des fins d'essai en vraie grandeur du projet sans limitation de temps (essais de type « plateforme »), que ces essais aient lieu dans les locaux du partenaire ou chez son client.

Cette clé sera dotée en sus de l'option « maintenance » permettant au partenaire l'utilisation de l'ensemble des outils de diagnostic en exploitation, développés par ORDINAL. A noter que la clé client ne dispose de cette option que si la maintenance a été commandée.

Reconnaissance et visibilité sur le site web ORDINAL

Les partenaires certifiés ont fait un investissement en ressources techniques sur les produits ORDINAL Software qui est valorisé sur notre site web et dans notre communication. Nos partenaires certifiés apparaissent sur une page de notre site largement consultée, avec un texte qui leur permet de se différencier par rapport à leurs confrères. Par ailleurs, la politique de partenariat d'ORDINAL est orientée vers la qualité plutôt que vers le nombre de partenaires certifiés ce qui renforce cette visibilité.

Nota : le partenaire ne peut se prévaloir de son statut de partenaire et de son niveau que durant sa période de validité, et notre site reflétera en permanence le statut réel du partenaire.

¹ Les termes en italique sont ceux définis dans le contrat VAD1

Niveaux de partenariat « Excellence » et « Excellence Premium »

Certains de nos partenaires certifiés mettent en place une démarche plus étroite de collaboration technique et commerciale avec ORDINAL Software, que nous avons jugé opportun de distinguer par les deux niveaux **Excellence** et **Excellence Premium**. Ces niveaux sont attachés à des critères d'éligibilité supplémentaires par rapport à ceux de partenaire certifié et sont associés à des avantages supplémentaires.

Partenaire Excellence

Le partenaire *Excellence* est un partenaire certifié engagé activement dans une politique de promotion des produits d'ORDINAL Software. Cet engagement se traduit par les conditions nécessaires suivantes :

- Détermination en commun avec le Directeur Commercial d'ORDINAL d'un volume objectif de vente annuel de licences, en tenant compte de la cible commerciale visée et des capacités du partenaire. Ce volume n'est pas contractuel mais constitue un point de référence.
- Mise en place d'actions de promotion à l'initiative du partenaire telles que : visites communes de clients, invitation d'ORDINAL à un séminaire organisé par le partenaire ou un salon, ...etc.
- Réalisation dans une année calendaire en offre logicielle exclusive d'un minimum de 4 offres proposant des logiciels de la gamme COOX ou de 8 offres proposant des logiciels de la gamme INDUSCREEN.
- Mise en place d'au moins 2 applications COOX ou de 4 applications INDUSCREEN.
- En complément de la relation régulière avec le commercial ORDINAL du secteur, mise en place d'un point semestriel avec le Directeur Commercial d'ORDINAL sur l'avancement par rapport à l'objectif, avec partage des voies de dynamisation du résultat.

ORDINAL gardera confidentielles les informations qui lui seront transmises sur les projets. Par ailleurs, pour tout projet et compte client prospect identifié nommément par le partenaire par utilisation des documents d'information type (fiche projet), ORDINAL s'engage, hors action déjà engagée sur le compte par ORDINAL ou l'un de ses partenaires, à préserver l'exclusivité du partenaire sur le projet client concerné.

Les conditions ci-dessus étant satisfaites, le partenaire certifié accèdera au niveau Excellence dès leur atteinte et pour le renouvellement suivant de son contrat partenaire. Suivant les volumes réalisés, il pourra également bénéficier de remises supplémentaires par rapport au prix liste².

Le partenaire Excellence sera identifié par un logo spécial sur notre site web et notre communication et sera privilégié en fonction de son domaine d'activité sur la transmission de projets identifiés par ORDINAL.

Partenaire Excellence Premium

Pour passer au niveau *Excellence Premium*, le partenaire ayant déjà acquis le niveau Excellence depuis au minimum un an devra justifier d'une action de promotion réussie des logiciels d'ORDINAL Software au niveau de sa propre clientèle, ayant amené un niveau d'achat minimum³ de logiciels au titre de ces projets.

Ces conditions étant satisfaites, le partenaire certifié accèdera au niveau *Excellence Premium* dès leur atteinte et pour le renouvellement suivant de son contrat partenaire. Suivant les volumes réalisés, il pourra également bénéficier de remises supplémentaires par rapport au prix liste.

Le partenaire Excellence Premium sera identifié par un logo spécial sur notre site web et notre communication et sera privilégié en fonction de son domaine d'activité sur la transmission de projets identifiés par ORDINAL.

² Les niveaux de remises accessibles en fonction des volumes d'achat annuels font l'objet d'un barème révisé annuellement et communiqué aux partenaires engagés dans une démarche *Excellence* ou *Excellence Premium*

³ Le niveau d'achat minimum est défini dans un barème révisé annuellement et communiqué aux partenaires engagés dans une démarche *Excellence* ou *Excellence Premium*